



DEC1105321INSB

*Décision portant nomination de Madame CAVARD Catherine en qualité de chargée de mission.*

## **LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° DEC100001 DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernés par leurs activités

## **DÉCIDE**

**Art. 1<sup>er</sup>** – MME CAVARD Catherine, CR1 Du CNRS est nommée chargée de mission auprès du président pour l' Institut des sciences biologiques, **du** 1<sup>er</sup> février 2011 **au** 31 décembre 2011. Sa mission a pour objet d'assister la coordination à l'ITMO, de suivre les relations avec les Canceropoles et de suivre également les actions spécifiques dans le domaine de la Cancerologie.

Pour l'exercice de cette mission, Mme CAVARD Catherine demeure affectée à l'UMR8104 à l'Institut Cochin situé à Paris. .

**Art. 2** – **Du** 01 février 2011 **au** 31/12/2011, Mme CAVARD Catherine percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Art. 3** – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris A (DR1).

**Art. 4** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 8 mars 2011

Alain Fuchs

## **Dec110794INC**

*Décision portant nomination de M GRANDE Daniel en qualité de chargé de mission.*

### **Le Président,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique,

**Vu** la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité.

### **Décide**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

M. GRANDE Daniel, *chargé de recherche 1re classe au CNRS*, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut de chimie, du 1<sup>er</sup> avril 2011 au 31 décembre 2012. Sa mission a pour objet d'assurer auprès d'un directeur adjoint scientifique, le suivi des unités relevant de la thématique « Polymères - Matière Molle »

Pour l'exercice de cette mission, M. GRANDE Daniel demeure affecté à l'UMR7182 "CNRS Université Paris-Est-2, rue Henri Dunant 94320 THIAIS Cedex".

#### **Article 2**

Du 1<sup>er</sup> avril 2011 au 31 décembre 2012, M. GRANDE Daniel percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

La dépense sera imputée sur le compte 64641000- subvention d'Etat (NA) du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Ile de France Est.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 28 mars 2011

Alain FUCHS